

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
30/05/2024

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 04  
Votants : 27

OBJET :

**FINANCES**

**Adhésion au groupement de commande entre Céret et Maureillas Las Illas en vue d'une Délégation de Service Public assainissement collectif pour les deux communes et eau potable pour Maureillas Las Illas**

En l'an deux mille vingt-quatre et le cinq juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, , Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VILA-PASOLA Marti, ayant donné procuration à Monsieur José ANGULO,  
M. BORREILL Philippe, ayant donné procuration à Monsieur Michel COSTE, Maire  
Mme BOURDIN Géraldine, ayant donné procuration à Madame Sophie MENAHEM,  
Mme QUER Martine, ayant donné procuration à Monsieur Patrick PUIGMAL

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, conseiller municipal,  
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Les communes de Céret et Maureillas las Illas exercent les compétences d'Assainissement Collectif et de distribution d'Eau Potable par voie de délégations de services publics (DSP) étant précisé que pour Céret la compétence de distribution d'Eau Potable a été déléguée au SIAEP du Vallespir .

La DSP pour la gestion du service public d'assainissement collectif de la commune de Céret arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Les DSP distinctes pour la gestion des services de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Maureillas Las Illas arrivent à leur terme le 31 décembre 2024.

Dans un contexte d'exercice des compétences attachées à ces services évoluant dans le sens légalement posé d'un transfert effectif au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes du Vallespir et pour ne pas gêner la continuité du service public jusqu'à cette date en préservant la cohérence de ce transfert, les communes de Céret et de Maureillas Las Illas se proposent de mutualiser la gestion desdits services, par la voie d'une convention de DSP multi-services (Assainissement Collectif pour les deux communes et Eau Potable pour la commune de Maureillas Las Illas) dans le cadre d'une procédure de groupement de commande les associant et ce sous l'égide de la Communauté de Communes du Vallespir.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres et édicte les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

Dans ce cadre il est proposé au conseil municipal, sous réserve de la délibération de principe sur le mode de gestion des services publics concernés par voie de DSP concession, de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la ville au groupement de commandes ayant pour objet la conclusion avec effet du 1er janvier 2025 de la DSP concession multi-services précitée,
- **D'ACCEPTER** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la DSP concession multi-services précitée,
- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF à signer la convention de groupement jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

**La secrétaire de séance,**  
**Sandrine CAPEILLE**

